

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Monsieur Fabian DE BOEY
Directeur-Adjoint
Rue des Halles, 4
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 10/11/2025

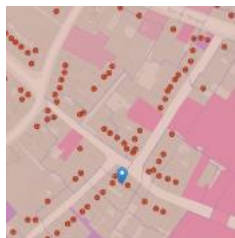
N/Réf. : BXL23030_745_PU
Gest. : TS
V/Réf. : B704/2025
Corr: De Jaegher Fanny
NOVA : 04/PU/1996848

BRUXELLES. Rue des Bouchers 21-23 (arch. E. MEERT – 1959)
(= zone tampon Unesco / Inventaire)
PERMIS D'URBANISME: modifier les menuiseries de la devanture commerciale (régularisation PV BR/001/17 et BR/038/17)
Demande de la Commune du : 17/10/2025

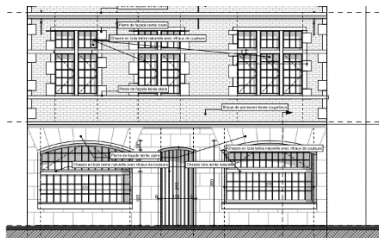
Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur-Adjoint,

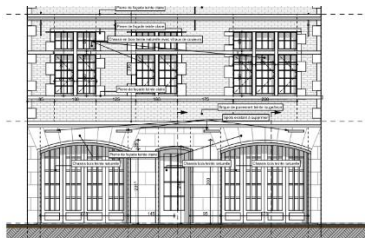
En réponse à votre courrier du 17/10/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 05/11/2025, concernant la demande sous rubrique.



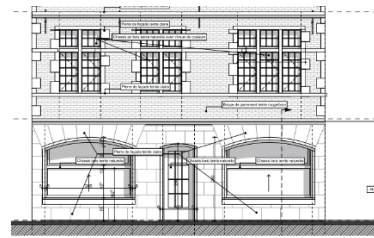
Contexte patrimonial (©
BruGIS)



Façade situation de droit - 1/50



Façade situation de fait - 1/50



Façade situation projetée - 1/50

Situation de droit, situation de fait, et situation projetée. Élévations extraites du dossier

La transformation projetée de la devanture, qui se rapproche de la situation de droit, constitue une amélioration par rapport à la situation existante. La CRMS demande de veiller à harmoniser le parement des nouvelles allèges avec le revêtement existant du rez-de-chaussée, ainsi que d'appliquer strictement le RCUZ en ce qui concerne les enseignes et menus disposés sur la façade.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur-Adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. VAN ACKER
Président

c.c.: tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urb.a.ccueil@brucity.be ; urb.pu-sv@brucity.be ; fanny.dejaegher@brucity.be